Cinquante troisième année. - N° 147 A Jeudi 1er août 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 5

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CUSSET

Ventes et cessions

534 961 941 RCS Cusset.
DESORMIERE QUENTIN.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 1500 EUR.
Adresse : 68, avenue DU 8 MAI 1945, 03120 Lapalisse.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BELLERIVE SUR ALLIER du 23.07.2019 les sociétés DESORMIERE FRERES et DESORMIERE QUENTIN ont établi le projet de leur fusion par absorption de la Société DESORMIERE QUENTIN par la société DESORMIERES FRERES. L'évaluation des biens transmis s'établit ainsi : ACTIF : 12.434,79 € PASSIF : 10.763,10 € SOIT UN ACTIF NET DE 1.671,69 € En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par la société DESORMIERE QUENTIN, la société DESORMIERE FRERES procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 7.622,50 euros, par création de 50 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 152,45 euros chacune, entièrement libérées. Les 50 parts nouvelles seront directement attribuées à l'associé de la société DESORMIERE QUENTIN participant à l'échange de titres, à savoir Monsieur Quentin DESORMIERE. Concomitamment la société absorbante DESORMIERE FRERES réduira son capital par annulation des 55 parts sociales détenues par la société absorbée, la société absorbante n'entendant pas détenir ses propres parts sociales. Le capital sera donc réduit de 8.834,75 € et ainsi ramené de 16.007,25 € à 7.622,50 € divisé en 50 parts de 152,45 € chacune. Toutes les opérations effectuées par la société DESORMIERE QUENTIN depuis le 1er avril 2019 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société DESORMIERE FRERES. Ledit projet a été établi sous les conditions suspensives suivantes : - Approbation de l'opération par décisions de l'associé unique de la société DESORMIERE QUENTIN, - Approbation de l'opération, de l'augmentation de capital en résultant puis de la réduction de capital par l'associé unique de la société DESORMIERE FRERES. La société DESORMIERE QUENTIN sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de CUSSET au nom de la société DESORMIERE QUENTIN et de la société DESORMIERE FRERES, le 26/07/2019..